

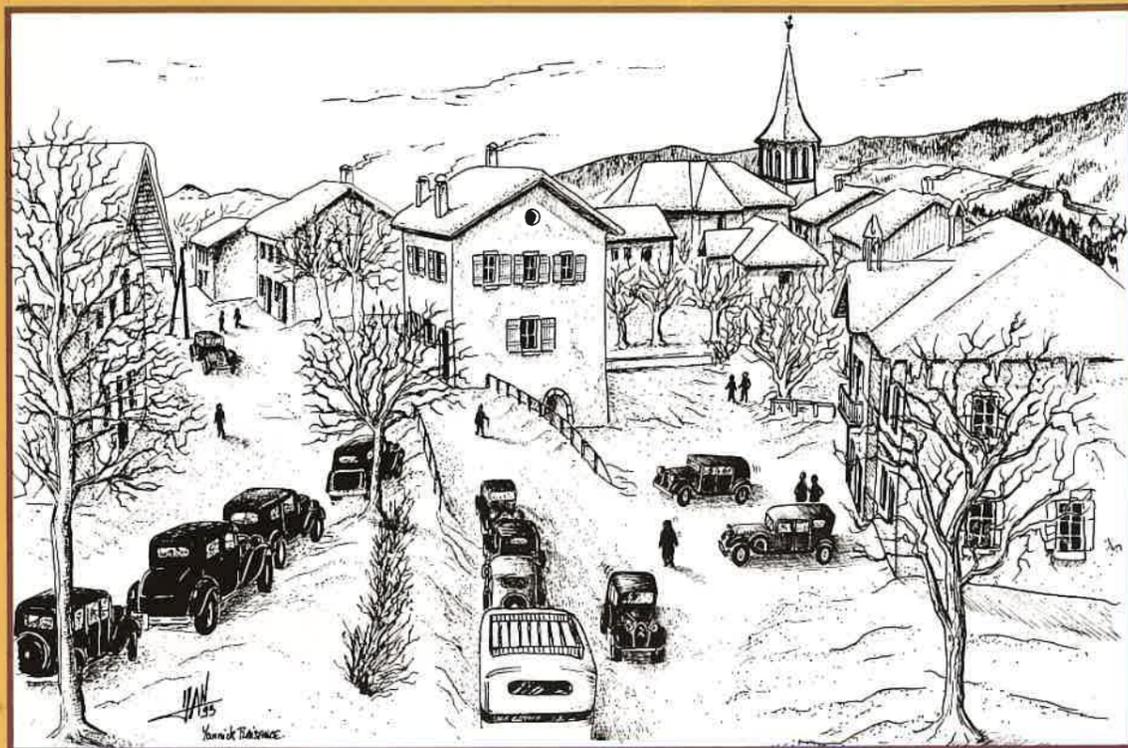
BULLETIN MUNICIPAL

# VIVRE A



# BOCEVE

N° 7 - ANNEES 1991 - 1992



Dessin tiré d'une carte postale datant de 1932.



Notre ancienne scierie.

## SOMMAIRE

La population de Bogève .....2  
 La vie scolaire .....3  
 Les réalités de la gestion communale .....4  
 - Comparatif Compte Administratif 1991-1992 .....4  
 - Le réseau d'eau et d'assainissement .....4  
 - Principaux investissements réalisés depuis 1991 .....5  
 - Projets d'investissements ....6  
 - Les impôts fonciers à Bogève .....6  
 - La participation aux divers syndicats intercommunaux .....7  
 - Le S.I.V.O.M. ....7  
 - Bogève face à son avenir, le P.O.S. ....7-10  
 - Le Syndicat des Brasses .....8  
 - A propos de l'intercommunalité La parole aux associations ...8-9  
 - A propos de la collecte des ordures ménagères .....9  
 - A propos du déboisement du bois des Chaix .....10  
 - Etat des associations de Bogève .....12 à 18  
 - La parole aux associations de Bogève .....12 à 18  
 - La parole aux associations de la Vallée Verte .....18 à 21  
 A propos de la Poste .....21  
 Pompiers .....22  
 Musée 2 CV .....23  
 Un peu d'histoire de Bogève .....23

Chers administrés,

Il m'est agréable de vous présenter, au nom du Conseil Municipal, le bulletin communal n° 7 1991-1992.

Je me dois de remercier ici mes collègues du Conseil Municipal et les employés communaux. Le concours actif et dévoué des uns et des autres contribue largement à la réussite de notre action au service de tous les habitants de BOGEVE.

Dans une situation budgétaire rendue extrêmement difficile par plusieurs hivers sans neige, nous rencontrons de sérieuses difficultés pour maintenir le rythme de nos investissements. Néanmoins, vous trouverez, dans le présent bulletin, l'avant-projet de notre future salle d'animation rurale à réaliser en accord avec l'association "La Stéphanoise".

Après des années d'efforts, nous pouvons cependant observer que notre commune dispose de :

- bâtiments,
- réseau routier,
- réseau d'eau

- réseau partiel d'assainissement,
- réseau électrique et téléphonique en parfait état.

Il en est de même pour les engins ou véhicules communaux : autocar, unimog, pelle mécanique et débroussailluse. C'est une satisfaction pour tous les usagers.



Actuellement, nous portons une attention particulière sur les problèmes suivants :

- le P.O.S. qui sera soumis prochainement à l'enquête publique,
- l'intercommunalité qui pourrait remplacer éventuellement le S.I.V.O.M.

- les lotissements communaux. Sur ce dernier point, vous avez pu constater que notre deuxième opération de lotissement du lieu-dit "Les Verts", après celle du "Thovex", est terminée. Nous réaliserons très prochainement le troisième programme au lieu-dit "Chez Jouillon", conformément à nos engagements.

La crise économique que nous traversons nous inspire des craintes pour le présent et l'avenir. Elle nous interpelle et nous invite à plus de solidarité.

Restons optimistes et courageux comme l'étaient nos parents en des temps difficiles.

Gardons l'âme de notre village où chacun doit pouvoir compter sur la considération et l'amitié de tous.

Une vue du lotissement des Verts, nouvellement aménagé.



## Horaires de la mairie

Téléphone : 50 36 62 08.

Ouverture :

- lundi de 14 h à 16 h et de 19 h à 20 h

- vendredi de 14 h à 16 h

- samedi de 9 h 30 à 12 h.

Permanence du Maire et des Adjoint :

- lundi et vendredi de 19 h à 20 h.

Permanence du Maire :

- samedi de 10 h à 12 h.

## Bogève Accueil Service

Vous avez besoin d'un renseignement, d'un dépannage, vous êtes sans voiture, vous voulez confier vos enfants quelques heures...

Un petit service rendu peut devenir une aide précieuse en cas de besoin.

Une équipe de bénévoles est à votre disposition, n'hésitez pas à nous contacter.

M. LANCRENON, tél. 50 36 61 07

C. SOUFFLET, tél. 50 36 60 02.

## La population de Bogève

Nous avons indiqué dans notre dernier Bulletin municipal que le recensement effectué en 1990 dénombrait 675 habitants à Bogève. A partir de ce travail, l'INSEE a établi de nombreuses statistiques.

### 1 - Répartition de la population par âge et par sexe

| Age au 31.12.90 | Ensemble   | %       | Hommes     | Femmes     |
|-----------------|------------|---------|------------|------------|
| 0-19            | 179        | 26,50 % | 98         | 81         |
| 20-39           | 243        | 36,00 % | 132        | 111        |
| 40-59           | 148        | 21,90 % | 83         | 65         |
| 60-74           | 64         | 9,50 %  | 33         | 31         |
| 75 et +         | 41         | 6,10 %  | 12         | 29         |
| <b>Total</b>    | <b>675</b> |         | <b>358</b> | <b>317</b> |

Parmi les 675 habitants, 11 sont de nationalité étrangère.

### 2 - Différentes catégories d'actifs

Sur les 675 habitants recensés, 322 avaient un emploi :

Salariés .....248

Non salariés .....74

## Nos joies

## Nos peines

## Etat-civil 1991-1992

### Naissances 1991

BAILLOD Agathe 23 juin

BEL Stéphanie 18 février

CHARDON Adrien 17 mai

DELAVOET Thomas 17 octobre

DESRUMAUX Arthur 12 février

DONATI Claire 2 janvier

DONATI Sophie 2 janvier

DUFOURD Justin 25 avril

GUERMEUR Marie 2 janvier

JORAT Louise 16 octobre

LELEU Roxanne 17 décembre

MARECHAL Benjamin 21 novembre

PINGET Elodie 18 octobre

PINGET Dimitri 5 novembre

SOUFFLET Tiphaine 20 novembre

VERDAN Madeline 4 janvier

VRECK Camille 27 juin

### Naissances 1992

BAUD-GRASSET Mathieu 17 septembre

BOUVIER Gaëlle 6 août

BOUVIER Marion 18 décembre

DAMIANI Alexandre 17 juillet

DELAVOET François 23 janvier

DESJACQUES Marjorie 13 septembre

DESRUMAUX César 10 juillet

FIORI Jérémy 27 avril

FIORI Thomas 27 avril

FOREL Alexis 13 juillet

FOREL Josselin 10 août

FOREL Priscilla 23 novembre

FOURNIER Charlene 24 mai

GROSBETI Boris 25 avril

GUERMEUR Nadège

26 décembre

MIRO Caroline 24 février

PINGET Rebecca 8 décembre

VANELLE Romain 31 octobre

### Mariages

DELTEIL Bernard

et BAUD-GRASSET Elisabeth

28 juin 1991

CHARDON Jean-Luc

et DUFAUX Anne

6 juillet 1991

GUERMEUR Yannick

et CHARDON Fabienne

20 juillet 1991

DORY Tristan

et MACHUT Sandrine

26 juin 1992

### Décès 1991

LACROIX Yvonne 11 février

SCHILTZ Andrée épouse LELEU

14 février

DESRUMAUX Arthur 5 avril

GRILLET Célestine 9 juin

JORAT Julia épouse BAUD-GRASSET

26 septembre

PELLET Marie veuve GIRARD

10 octobre

JANIN Esther veuve PINGET

30 novembre

### Décès 1992

HARTMANN Marguerite

ép. MOLLINET 14 mars

LELEU Patrice 24 avril

FOREL Elia épouse BOUVIER

25 juillet

NICOUD Anselme 27 août

SOUFFLET Claude

9 novembre

HUDRY Célestine

veuve GAVARD-COLENNY

4 décembre



Classe dirigée par Madame Devigny

Comme annoncé dans le précédent bulletin, la 4<sup>ème</sup> classe a été aménagée à neuf par la Mairie en septembre 1991.

Cette année, l'école se compose :

- d'une classe maternelle (Petite Section, Moyenne Section et Grande Section) avec 26 élèves,

- d'une classe Grande Section-CP avec 20 élèves,

- d'une classe CE1-CE2 avec 24 élèves,

- d'une classe CM1-CM2 avec 19 élèves.

A la prochaine rentrée, les effectifs s'annoncent plus chargés

puisque 23 nouveaux élèves sont attendus alors que 3 seulement

partent au Collège.

Pour cette rentrée, chaque classe

a été équipée de stores couleurs

ce qui améliore la visibilité et le confort à l'intérieur ainsi que l'esthétique

des bâtiments à l'extérieur (coût : 50 000 F).

En projet, il y a la création d'une

salle destinée à l'informatique,

l'audiovisuel et la bibliothèque,

centre documentaire dont nous espérons pouvoir rendre compte

dans le prochain bulletin peut-être...



Classe dirigée par Madame Forel



Classe dirigée par Mlle Lavigne



Classe dirigée par Madame Pinget



## Comparatif compte administratif 1991-1992

| LIBELLE  | 31.12.91         | 31.12.92         | ECARTS         |
|--|------------------|------------------|----------------|
| <b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>                   |                  |                  |                |
| <b>DEPENSES</b>                                    |                  |                  |                |
| Dépenses et fournitures                            | 126 693          | 115 008          | -11 685        |
| Frais de Personnel                                 | 444 105          | 518 911          | 74 806         |
| Impôts et taxes                                    | 17 327           | 18 215           | 888            |
| Entretien Matériels, voies et réseaux              | 336 389          | 277 657          | -58 732        |
| Participations aux syndicats intercommunaux        | 693 129          | 976 281          | 283 152        |
| Allocations et subventions                         | 46 600           | 52 000           | 5 400          |
| Frais de gestion générale                          | 112 704          | 88 319           | -24 385        |
| Intérêts des emprunts                              | 899 109          | 891 132          | -7 977         |
| Charges exceptionnelles                            |                  |                  |                |
| Charges antérieures                                | 4 570            | 1 335            | -3 235         |
| Prélèvements pour investissements                  | 418 026          | 334 000          | -84 026        |
| <b>Total des Dépenses</b>                          | <b>3 098 652</b> | <b>3 272 858</b> | <b>174 206</b> |
| <b>RECETTES</b>                                    |                  |                  |                |
| Produits de l'exploitation (eau et assainissement) | 437 122          | 564 141          | 127 019        |
| Location immeubles                                 | 231 384          | 139 415          | -91 969        |
| Produits financiers                                | 4 508            | 2 296            | -2 212         |
| Recouvrements-subventions                          | 326 325          | 338 157          | 11 832         |
| Dotations versées par l'Etat                       | 906 385          | 975 365          | 68 980         |
| Impôts indirects                                   | 204 836          | 175 501          | -29 335        |
| Contributions directes                             | 893 771          | 986 011          | 92 240         |
| Produits exceptionnels                             | 13               | 25               | 12             |
| Produits antérieurs                                | 296 150          | 201 842          | -94 308        |
| <b>Total des Recettes</b>                          | <b>3 300 494</b> | <b>3 382 753</b> | <b>82 259</b>  |
| Excédents de clôture-fonctionnement                | 201 842          | 109 895          | -91 947        |
| <b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>                    |                  |                  |                |
| <b>DEPENSES</b>                                    |                  |                  |                |
| Remboursements Capital emprunts                    | 615 459          | 611 718          | -3 741         |
| Règlement dettes moyen terme                       | 6 701            | 6 701            |                |
| Acquisitions de biens meubles et immeubles         | 917 911          | 458 802          | -459 109       |
| Travaux de bâtiments et génie civil                | 696 605          | 1 178 270        | 481 665        |
| Acquisition de titres et valeurs                   | 103 164          | 114 603          | 11 439         |
| <b>Total des Dépenses</b>                          | <b>2 339 840</b> | <b>2 370 094</b> | <b>30 254</b>  |
| <b>RECETTES</b>                                    |                  |                  |                |
| Excédent d'investissement reporté                  | 552 370          | 353 040          | -199 330       |
| Subventions d'équipements                          | 343 330          | 421 422          | 78 092         |
| Prélèvements sur fonctionnement                    | 418 026          | 334 000          | -84 026        |
| Participations à des travaux d'équipement          | 668 991          | 360 301          | -308 690       |
| Emprunts   | 450 000          | 809 100          | 359 100        |
| Aliénations de biens meubles et immeubles          | 5 000            | 641 200          | 636 200        |
| Recouvrements de créances long et moyen terme      | 255 163          | 255 163          |                |
| <b>Total des Recettes</b>                          | <b>2 692 880</b> | <b>3 174 226</b> | <b>481 346</b> |
| Excédent de clôture - Investissement               | 353 040          | 804 132          | 451 092        |

### Commentaires sur le compte administratif :

Le compte administratif est le bilan des recettes et des dépenses effectivement réalisés au cours d'une année.

Il est divisé en section de fonctionnement et section d'investissement.

Section de fonctionnement en 92 :  
 - Dépenses 3 272 858 F.  
 - Recettes 3 382 753 F.  
 - Excédents de clôture 109 985 F.

La somme de 3 272 858 francs est composée :

- pour **27 %** (soit 891 132 F.) par des remboursements d'intérêts d'emprunts ayant été octroyés pour financer des investissements ;  
 - pour **29,8 %** (soit 976 281 F.) par les paiements de nos participations aux divers syndicats intercommunaux.

### Le réseau d'eau et d'assainissement

Le réseau public d'alimentation en eau potable recense 638 abonnés. Quant au réseau public d'assainissement, il recense 337 abonnés.

Il y a lieu de noter que les charges d'assainissement sont supportées pour 1/3 seulement par les abonnés au réseau d'assainissement. Le surplus est à la charge du budget général.

Sont desservis actuellement les hameaux suivants : Chez Fontaine, l'Etraz, le Chef-lieu, La Tremplaz, le Clos-Michaud-La Fruitière, Les Verts, Le Nant, Les Plagnes (en cours), Le Jorat, Les Places.

Les contraintes budgétaires actuelles nous obligent à marquer une pose dans l'extension de réseau.

### Les principaux investissements réalisés depuis 1991

| Nature des investissements                                       | Coût total       | Subventions    | Emprunts         |
|--|------------------|----------------|------------------|
|  | T.T.C.           | obtenues       | contractés       |
| Pelle mécanique  | 349 277          |                | 200 000          |
| Matériel divers  | 38 120           |                |                  |
| Matériel et mobilier scolaire                                    | 40 930           |                |                  |
| Conteneurs à ordures   | 27 522           | 172 500        | 200 000          |
| Conteneurs pour la cantine scolaire                              | 33 208           |                |                  |
| Aménagements écoles  | 199 030          |                |                  |
| Aménagements divers  | 28 832           |                |                  |
| Adduction d'eau potable Les Verts                                | 128 710          | 48 400         | 72 600           |
| Adduction d'eau potable CD 12                                    | 176 794          | 65 600         | 98 400           |
| Goudronnages Malatrex, Clos-Vollan, La Grangette                 | 234 527          | 114 193        |                  |
| Goudronnages La Grange au Curé, Bollindar et Chemin de la Grange | 171 793          | 97 400         |                  |
| Assainissement route des Mougis - Chez Berthier                  | 28 989           |                |                  |
| Aménagement chemin des Mougis, suite dégâts des eaux             | 30 682           | 128 772        |                  |
| Evacuation eaux pluviales au Clos-Michaud                        | 76 489           |                |                  |
| Travaux divers sur voiries suite dégâts des eaux                 | 103 418          |                |                  |
| Travaux sur voiries  | 35 567           |                |                  |
| Assainissement Les Verts   | 139 000          | 48 650         | 90 350           |
| Assainissement Nant-Le Bosson                                    | 489 000          | 171 150        | 317 850          |
| Assainissement Les Fontaines                                     | 231 000          | 80 850         | 150 150          |
| Réfection Terrain de tennis                                      | 50 049           | 15 000         |                  |
| Acquisitions terrains  | 52 334           |                |                  |
| <b>Total</b>   | <b>2 665 271</b> | <b>942 515</b> | <b>1 129 350</b> |

A noter que les goudronnages effectués en 1992 sur le chemin des Vuargnes, le Sougy, le Dravasson, figurent sur le compte administratif de 1993 non encore arrêté.

La lecture de ce tableau démontre très clairement que les investissements réalisés à ce jour ont été très importants. Il nous faudra cependant, dans les prochaines années, adapter notre politique d'investissements :

- à la situation financière des Brasses,
- au niveau d'endettement acceptable pour notre commune,
- aux recettes procurées par les contributions directes,
- à l'environnement économique du pays qui marque actuellement un ralentissement.



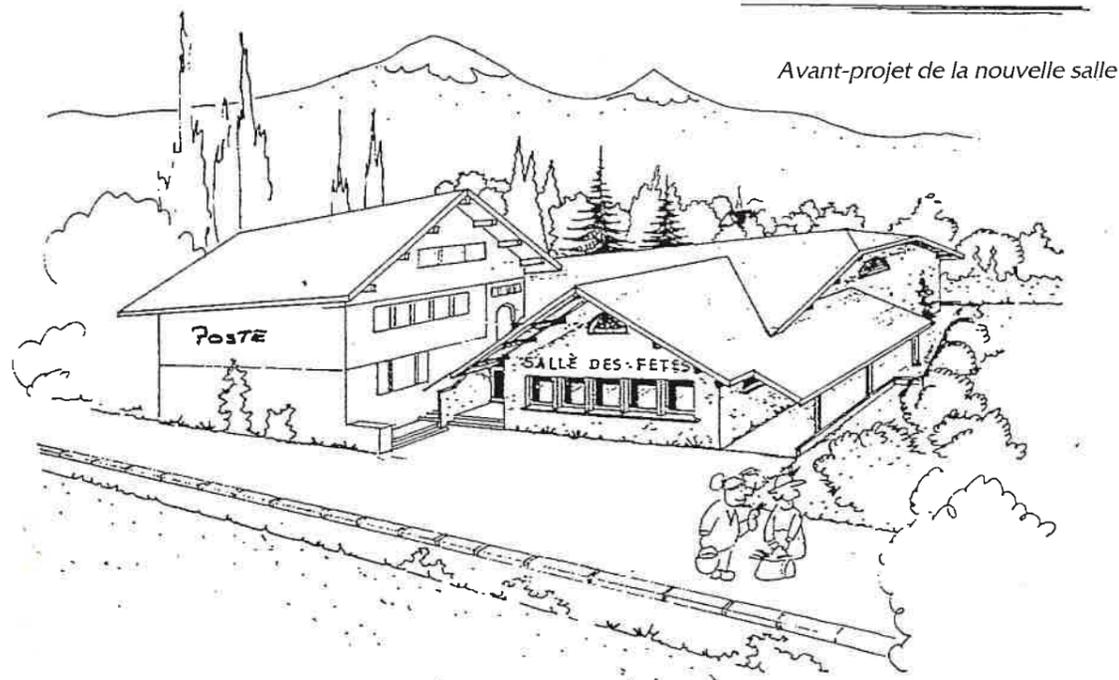
## Principaux investissements projetés

Le principal investissement projeté est la rénovation de la salle paroissiale.

En effet, la commune ne possède pas à ce jour de salle des

fêtes. Des discussions avec l'association "La Stéphanoise", propriétaire de la salle, ont été engagées afin de trouver une solution. Les membres de cette association ont répondu favorablement à la demande de la commune et cèdent ainsi la salle à titre gracieux

moyennant la signature d'une convention. Il faut rappeler que cette salle a été construite en 1932 grâce à la volonté des membres de l'association et grâce aux dons et à l'aide bénévole de nombreux Bogévans.



Avant-projet de la nouvelle salle

## Les impôts fonciers à Bogève

Les recettes de la commune proviennent essentiellement :

- du produit des contributions directes,
- des subventions,
- du produit de l'exploitation (eau et assainissement),
- de la dotation générale de fonctionnement versée par l'Etat.

peut constater que la commune n'a pas augmenté ses taux de façon importante depuis ces dix dernières années. Il faut noter que la majoration des taux de 1992 et 1993 s'explique par les conséquences du manque de neige. Cependant, même si la commune décidait de ne pas relever les taux, le contribuable subirait malgré tout une augmentation.

En effet, d'autres éléments de variation sont pris en compte dans le calcul de l'impôt, tels que :

- le taux voté par le département,
- le taux voté par la région,
- l'augmentation des bases décidée par l'Etat.

| Taxes                                       | 1983  | 1984  | 1985  | 1986  | 1987  | 1988  | 1989  | 1990  | 1991  | 1992  | 1993  |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Taxe d'habitation                           | 7,38  | 7,38  | 7,38  | 7,38  | 7,38  | 7,38  | 7,38  | 7,63  | 8,01  | 9,00  | 9,45  |
| Taxe Foncière sur les propriétés bâties     | 8,80  | 8,80  | 8,80  | 8,80  | 8,80  | 8,80  | 8,80  | 9,10  | 9,10  | 9,10  | 9,55  |
| Taxe Foncière sur les propriétés non bâties | 70,74 | 70,74 | 70,74 | 70,74 | 70,74 | 70,74 | 70,74 | 70,74 | 73,16 | 73,16 | 76,81 |
| Taxe Professionnelle                        | 19,72 | 19,72 | 19,72 | 19,72 | 19,72 | 19,72 | 19,72 | 19,72 | 19,72 | 19,72 | 19,72 |

Les contributions directes représentent 29 % des recettes de fonctionnement de la commune.

### Taux des 4 taxes votés par le Conseil Municipal depuis 1983

Observations : A la lecture de cet état, chacun

| Taxes                | Bases notifiées en 1993 | Taux en vigueur | Prévisions de Recettes | Pourcentage |
|----------------------|-------------------------|-----------------|------------------------|-------------|
| Taxe d'habitation    | 5 152 000               | 9,45 %          | 486 864                | 49,03 %     |
| Foncier Bâti         | 3 027 000               | 9,55 %          | 289 079                | 29,11 %     |
| Foncier non Bâti     | 110 000                 | 76,81 %         | 84 491                 | 8,51 %      |
| Taxe Professionnelle | 672 380                 | 19,72 %         | 132 593                | 13,35 %     |
| <b>Total</b>         | <b>8 961 380</b>        |                 | <b>993 027</b>         |             |

### Ventilation du produit fiscal pour 1993 des 4 taxes locales

## Nos participations aux divers syndicats intercommunaux.

Nous rappelons que la commune de Bogève fait partie de cinq syndicats :

- le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples,
- le Syndicat Intercommunal d'Hirmentaz,
- le Syndicat de Cylindrage du Canton de Boège,
- le Syndicat Départemental d'Electricité,
- le Syndicat des Brasses

## Participations de Bogève aux Syndicats intercommunaux

| Nom du syndicat                              | Montant de la participation |
|--|-----------------------------|
| Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples | 262 395                     |
| Syndicat Départemental d'Electricité         | 128 858                     |
| Syndicat d'Hirmentaz                         | 113 515                     |
| Syndicat des Brasses                         | 425 000                     |
| <b>Total pour 1992</b>                       | <b>929 768</b>              |

## Activités du S.I.V.O.M. (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples)

Le dernier grand chantier mis en œuvre par le S.I.V.O.M. a été le M.A.R.P.A. (Maison d'Accueil Rurale pour personnes âgées). Cet établissement est situé au lieu-dit "La Clairière", à Habère-Lullin. Il a ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> juin dernier. Il est composé de 13 appartements pour personnes seules et de 2 appartements pour couples. Les personnes hébergées vivent de façon totalement indépendante tout en pouvant participer aux activités de la mai-

son et prendre les repas à la salle à manger commune.

Cet investissement (6 988 000 francs T.T.C.) a été pris en charge par :

- le Conseil Général pour 630 200 F.
- le Conseil Régional pour 1 040 000 F.
- l'Etat sous forme de subventions pour 644 100 F.
- d'autres organismes pour le solde.

A noter que l'O.P.A.C. (Office Public d'Aménagement et de Construction de la Haute-Savoie) a accepté la responsabilité de Maître d'ouvrage délégué dans cette opération, ce qui a permis de réaliser cette construction dans les délais et coûts prévus.

## Bogève face à son avenir

### Le P.O.S.

Prochainement, les travaux d'élaboration du P.O.S. aborderont leur phase finale. Ce document vous sera présenté dans le cadre de la procédure de mise à l'enquête publique. Ainsi, chacun pourra donner son avis.

- Cette étape est le fruit de nombreuses réunions où participaient :
- les membres du Conseil Municipal,
  - la Direction Départementale de l'Equipement,
  - la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt,
  - la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale,
  - la Chambre des Métiers,
  - la Chambre de Commerce,

- la Chambre d'Agriculture,
- M. SARTORI, architecte urbaniste, concepteur du P.O.S.

Il est bon de rappeler les grands sujets de réflexions qui ont prévalu lors de l'élaboration de ce document.

- Au préalable, analyse topographique du territoire qui a permis de déterminer les zones naturelles, détermination du périmètre de protection autour des sources qui alimentent les réservoirs d'eau de la commune,
- analyse du milieu rural, zones vertes réservées à l'agriculture afin d'assurer la pérennité des exploitations agricoles,
- détermination des futures zones à urbaniser qui devront être dotées de tous les équipements publics ce qui n'exclut pas forcément la possibilité de construire dans d'autres zones sous certaines conditions.

Beaucoup de questions qui mettent en jeu l'avenir de nos enfants ont été soulevées. Citons, entre autres :

- Comment maîtriser l'accroissement démographique ?
- Comment vont évoluer les activités économiques, agricoles, commerciales et artisanales de notre commune ?
- Nos équipements publics sont-ils suffisants face à une augmentation de population ?
- Comment conserver l'identité de nos hameaux tout en favorisant leur extension ?
- Comment créer un pôle d'attraction autour de notre chef-lieu ?

Autant de questions très importantes qui n'ont pas forcément trouvé de réponses mais qui ont eu le mérite de nous faire réfléchir et qui nous ont guidé dans notre démarche.

Ce document très élaboré ne sera sûrement pas parfait. Il permettra, cependant, à l'avenir, d'éviter l'édification de constructions désordonnées.

A l'instar des P.O.S. élaborés dans d'autres communes, il faut rappeler qu'au fil du temps, il pourra toujours être modifié ou révisé.

Vous trouverez en page 10 les indications sur les principales zones répertoriées dans notre POS.



La MARPA à Habère-Lullin

## L'activité du Syndicat des Brasses

Le Syndicat des Brasses a connu, à nouveau, une saison d'hiver 1992-1993 catastrophique. Trois semaines de fonctionnement pour 4 mois en saison normale. Le chiffre d'affaires global d'environ 1 700 000 F. représente 30 % du chiffre habituel.

Il faut rappeler que, chaque année, l'Etat verse une dotation touristique qui est fonction du nombre et de la capacité d'hébergement des hôtels, colonies de vacances, meublés de tourisme recensés sur chacune des 4 communes. Ainsi, le montant propre à Bogève a représenté, en 1992, la somme de 289 744 F. Le montant total de cette dotation pour 1992 a été de 1 141 789 F.

D'autre part, chacune des quatre communes est tenue de verser actuellement une participation de 250 000 F. Une participation supplémentaire exceptionnelle de 175 000 F. a été versée par chacune des communes en 1992. Mais l'ensemble de ces dotations (environ 2 100 000 F.) ne peut pas compenser la perte de chiffre d'affaires dû au manque de neige. La seule annuité d'emprunt s'élève à 5 434 000 F. pour 1993. L'annuité d'emprunt du Syndicat des Brasses restera supé-

rieure à 5 millions de francs jusqu'en 1997.

Des démarches sont en cours auprès de l'Etat, du Département et des organismes prêteurs en vue d'obtenir un réaménagement de la dette avec réduction des taux (ils baissent en ce moment).

Quoi qu'il en soit, la situation est très préoccupante mais non désespérée. Dans ces moments difficiles, il est bon de rappeler que l'équipement de la Station des Brasses répondait à un objectif économique et sportif.

N'était-ce pas la seule façon de faire remonter un peu d'argent des villes vers nos montagnes ?

N'était-ce pas la seule façon de donner une activité saisonnière aux nombreux employés de la Station ainsi qu'à l'Ecole de ski ?

N'était-ce pas la seule façon d'engager d'importants travaux d'infrastructures tels que réseau routier, réseau électrique, réseau téléphonique sur nos secteurs de montage ?

N'était-ce pas la seule façon d'obtenir le classement en voirie départementale des voiries communales partant du chef-lieu de Bogève en direction de Plaines-Joux, des Places et de Chaîne d'Or ?

Sans la Station des Brasses, nous n'aurions jamais pu réaliser ces travaux et obtenir ce classement.

Et au moment où tant de dangers guettent notre société, la mise à

disposition d'une station de ski alpin et de ski de fond portes de notre commune apparaît comme un moyen de saine détente pour tous les adeptes des sports de neige.

## L'intercommunalité

L'intercommunalité est un mot qui a été mis en avant par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.

L'objectif principal de cette loi est d'inciter à une coopération fondée sur l'aménagement solidaire des territoires reposant sur de réels projets de développement local, une intégration fiscale forte et une péréquation de la Taxe Professionnelle.

La relance d'une coopération intercommunale repose d'abord sur une plus grande prise de conscience des élus quant à la nécessité de regrouper leurs moyens, de rechercher un coût optimal de gestion générateur d'économies, de promouvoir une réelle complémentarité entre les villes, les bourgs-centres et leur périphérie, d'éviter enfin une concurrence coûteuse. D'autant que cette prise de conscience s'installe dans un climat économique dépressif où les collectivités locales sont et seront, au même titre que l'Etat, appelées à plus de rigueur dans leur fonctionnement et leur gestion.

D'autre part, les acteurs publics tendent à privilégier financièrement les équipements réalisés dans un cadre intercommunal :

- l'Europe au travers de sa politique agricole (fonds structurels, programme d'initiative communautaire),

- l'Etat par le biais des concours financiers,

- les Régions et les Départements. Les communautés de communes sont ainsi dotées de compétences fortes et ont pour objectif de dynamiser le territoire rural et d'établir une coopération entre les bourgs-centres, les chefs-lieux d'arrondissement, de canton et leur milieu environnant. Les compétences relevant obligatoirement des communautés de communes sont :

- l'aménagement de l'espace,
- le développement économique. De plus, elles disposent d'au moins une compétence parmi les quatre suivantes :

- environnement,
- logement et cadre de vie,
- voirie,
- équipements culturels, sportifs et scolaires du premier degré.

Un débat a été lancé au sein du S.I.V.O.M. sur l'opportunité de la création de cette nouvelle structure. Des points importants ont été précisés. Ainsi,

- à périmètre égal, toutes les compétences actuelles du S.I.V.O.M. (piscine, ordures ménagères, gymnase, centre de secours, Maison Bosson, école maternelle, MARPA, tourisme, voirie

pour partie, bureaux du S.I.V.O.M.) seront reprises par la future communauté de communes.

- En l'état actuel des textes, la future communauté de communes pourrait percevoir une D.G.F. propre d'environ 460 000 F. la première année et d'environ 1 500 000 F. dès la deuxième année.

- La future communauté de communes sera éligible à la Dotation de Développement Rural (D.D.R.) sous réserve de la présentation d'un projet précis et pourra bénéficier du remboursement de la T.V.A. par le F.C.T.V.A. l'année même de la dépense.

Après délibération du 25 novembre, le Conseil Municipal estime que la commune de Bogève, compte tenu de sa situation actuelle et de ses engagements pris sur le Massif des Brasses par suite de plusieurs hivers sans neige, n'est pas en mesure de s'engager dans une nouvelle structure intercommunale. Si, à l'avenir, on assistait à un redressement de cette situation la position de la commune pourrait être revue.

## Les ordures ménagères

Chacun a pu constater que, durant la dernière période de vacances, les containers à ordures étaient saturés et leurs emplacements étaient transformés en véritables dépotoirs où l'on trouvait de tout. Il est utile de rappeler que :

- les verres, les pneus, les résidus de chantiers, les objets encombrants et les papiers

SONT INTERDITS. Seules sont autorisées les ordures ménagères. Par conséquent, nous demandons à chacun de trier ses ordures et, si possible, de brûler les papiers.

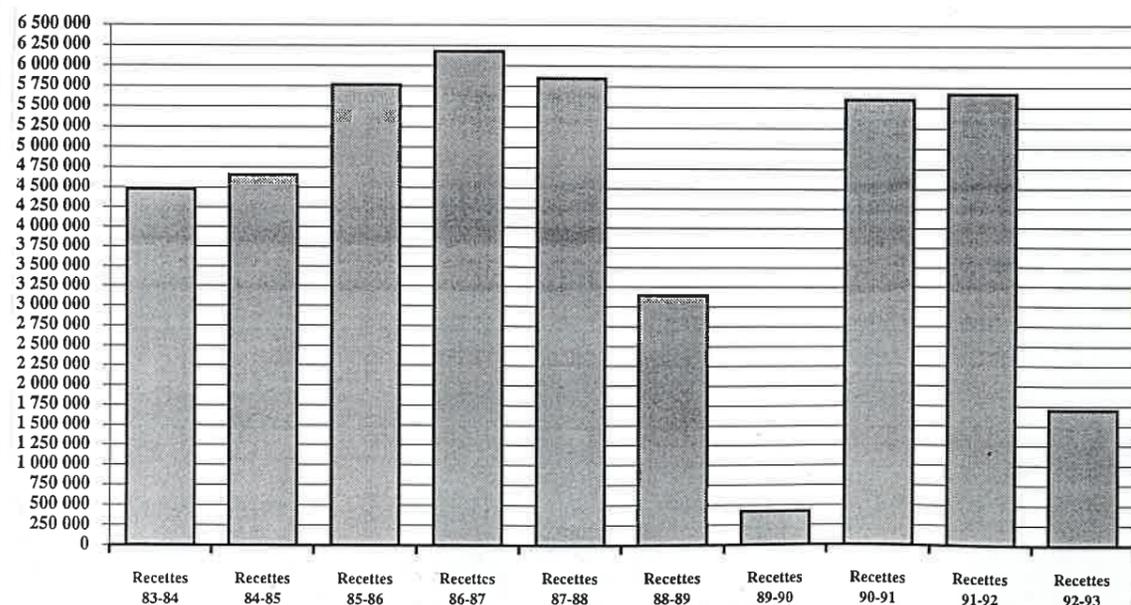
Nous vous rappelons que l'augmentation du volume des ordures entraîne une augmentation du coût du traitement (695 F. la tonne) et ainsi une augmentation de notre taxe "ramassage d'ordures". Si chacun met du sien, tout le monde y gagnera.

D'autre part, la déchetterie intercommunale située au lieu-dit "Chez Trolliet" sur la commune de Boège, est habilitée à recevoir :

- les encombrants, la ferraille et le papier.

Elle est ouverte le mardi de 9 h à 11 h et le samedi de 9 h à 12 h. Une équipe de bénévoles assure chaque printemps, et ce puis 3 ans, l'évacuation des objets encombrants (carcasses de voitures, vieil électroménager, matelas, sommiers, etc.). Cette opération est un succès. Nombreux sont ceux qui profitent de cette journée pour nettoyer leurs garage, cave et grenier.

Evolution des recettes des Brasses



Une vue de la déchetterie de Boège

## Généralités sur les zones du P.O.S.

Le zonage du P.O.S. utilise un langage qui est normalisé pour l'ensemble du pays. Il distingue les zones urbaines des zones naturelles parmi lesquelles les zones d'urbanisation future. Ainsi, le P.O.S. de Bogève définit les zones suivantes :

### 1 - Les zones urbaines

**Les zones "U"** sont des zones dans lesquelles les capacités des équipements publics existants ou en cours de réalisation permettent d'admettre immédiatement des constructions.

a) *L'habitat dense : la zone UA*  
C'est une zone à forte densité. Il s'agit d'y conserver le centre attractif, d'y développer le commerce, les activités d'animation des chefs-lieux.

b) *L'habitat traditionnel : les zones UB*

Il s'agit des zones situées autour des hameaux d'habitat traditionnel. Elles doivent conserver leur caractère traditionnel tout en permettant certaines occupations et utilisations de sol compatibles avec leur maintien et pouvant contribuer à leur animation.

c) *L'habitat résidentiel : les zones UC*

Ces zones sont réparties en périphéries plus ou moins lointaines du village. Les règles définies pour ces zones résidentielles de faible densité auront pour objectif de favoriser l'implantation des constructions individuelles en tenant compte des hameaux traditionnels existants.

### 2 - Les zones naturelles

**Les zones "N"** sont des zones naturelles généralement non équipées.

a) *Les zones d'urbanisation future : les zones NA*

Créées dans le souci d'organiser le futur et d'éviter le gaspillage anarchique du territoire, elles sont en grande partie non équipées et ne seront urbanisables, par la volonté communale, qu'après y avoir amené les réseaux nécessaires, dans le respect, pour certaines, d'un schéma de voirie et d'un plan d'ensemble.

b) *Les zones naturelles ordinaires : les zones NB*

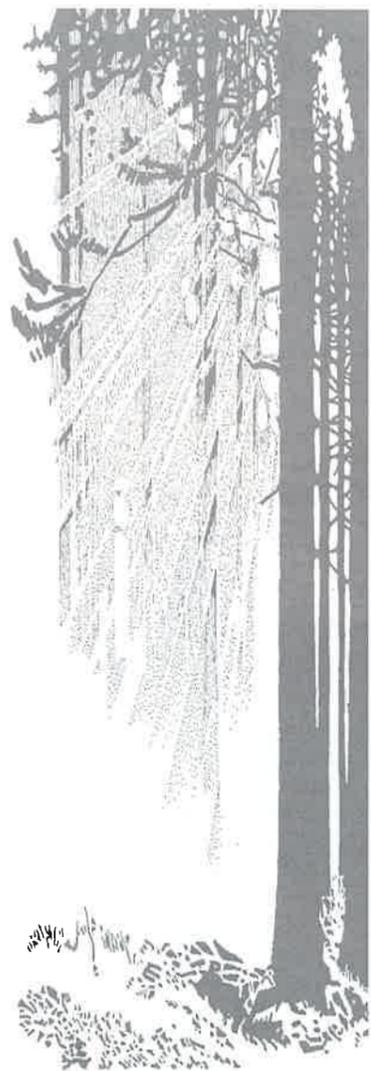
Les zones NB sont définies par l'article R 123-18, comme des zones "desservies partiellement par des équipements qu'il n'est pas prévu de renforcer et dans lesquelles des constructions ont déjà été édifiées".

c) *Les zones agricoles : les zones NC*

Les zones NC sont celles dont l'affectation dominante est liée à une activité productive actuelle ou potentielle protégée "en raison de la valeur agricole des terres ou de la richesse du sol ou du sous-sol".

d) *Les zones naturelles protégées : les zones ND*

Les zones ND sont celles protégées en raison de la qualité des sites mais également de la présence de risques naturels.



## Défrichement du bois des Chaix

Bien que Bogève ne soit pas une grande commune forestière, son budget 1993 s'est vu abonder d'une coquette somme ; événement exceptionnel car il faut savoir que la dernière coupe de bois remonte à 1952, Monsieur Clément GOY étant Maire.

En effet, depuis une dizaine d'années, la forêt des "Chaix" se délabrait rapidement à cause d'une attaque de bostryches consécutive à une tombée de chablis. Il faut savoir que les vieux peuplements d'épicéas sont très vulnérables aux attaques des insectes surtout durant les années de sécheresse que nous avons traversées.

En 1992, 100 m<sup>3</sup> de chablis étaient recensés dans la parcelle ! Les bois encore récupérables étaient exploités et vendus à la scierie FELISAZ de VILLARD. Devant ce peuplement déstabilisé, le Conseil Municipal décidait de faire exploiter les parties Nord et Est de la parcelle. Apparemment, il pouvait sembler regrettable de couper la zone Est mais les bois étaient également très pourris au pied ainsi qu'en attestent les "moches" (parties du pied de l'arbre pourri) récupérées par les voisins. Suite à l'exploitation, la commune a fait procéder à l'empilage des rémanents de coupe par l'entreprise CONDEVAUX de BURGIGNIN afin de pouvoir exécuter le reboisement au printemps 1994.

Pour information, deux zones seront conservées vierges dans cette grande parcelle forestière :

- une partie engazonnée en bordure du terrain de foot afin que le phénomène de lisière soit évité (ombre froide),
- une bande en amont du lotissement actuel en vue d'un aménagement éventuel pour quelques constructions.

Le reste de la parcelle sera donc reboisé en épicéas avec quelques placeaux sporadiques de mélèzes. A l'avenir, un parcours de santé pourra y être facilement aménagé afin que les bogévans puissent respirer à pleins poumons l'air pur de nos montagnes dans un écrin de verdure tout neuf !



| Association                        | Nom des Présidents     |
|------------------------------------|------------------------|
| A.F.N.                             | Gilbert PINGET         |
| Coopérative laitière               | Patrice BOUVIER        |
| Caisse locale Groupama Rhône-Alpes | Jean-Paul CHARDON      |
| Groupe de Vulgarisation Agricole   | Maryvonne BAUD-GRASSET |
| La Bibliothèque                    | Marie CHENEVAL         |
| La Cantine                         | Joël BOUVIER           |
| La Chasse                          | Hubert CHARDON         |
| La Chorale                         | Michel NICLOUD         |
| La Coopérative d'approvisionnement | Louis BEL              |
| La Montagne                        | Monique CHARDON        |
| La Pétanque                        | René GRILLET           |
| La Stéphanoise                     | Régis BURNIER          |
| Le Club des Aînés                  | Monique GOY            |
| Le Foot                            | Raoul CHARDON          |
| Les Anciens Combattants            | Louis MOLLIER          |
| Le Musée de la Deuch               | Yannick PLAISANCE      |
| Le Ski-Club                        | André DELAVOET         |
| Le Syndicat agricole               | Paul BAUD-GRASSET      |
| Le Syndicat d'Initiative           | Robert BAUD-GRASSET    |



## Le football à Bogève

Depuis la création du terrain de foot aux "Chaix", nous avons formé une équipe.

Nous nous entraînons le mercredi soir à 18 h 30, du mois d'avril au mois de septembre.

Nous invitons les mordus du ballon rond à venir se joindre à nous.

## L'association "La Montagne"

C'est une association dont les bénéfices vont au profit de l'école. Elle est gérée par des parents d'élèves.

Nous organisons tout au long de l'année diverses ventes et manifestations qui nous aident à gérer les différentes activités scolaires (ski, piscine...).

Depuis octobre 1992, "La Brassette", course pédestre, fait partie de notre association. Elle se déroule, en général, au mois d'août.

## Les Aînés de Bogève

3<sup>ème</sup> ?... 4<sup>ème</sup> ?... Qu'importe l'âge si l'on a la forme ?... C'est dans cet état d'esprit que l'on se rend à Bogève aux réunions hebdomadaires d'octobre à mai. Ce n'est pas une association, ce n'est pas un club... C'est tout simplement une rencontre d'amitié et d'échanges.

S'informer de la santé des uns, des peines et des joies des autres, nous fait participer à la vie de notre communauté en évitant ainsi l'égoïsme et le repli sur soi dans la solitude. La belote, les petites histoires émaillées de mots patois qui sentent bon le terroir font place aux actualités auxquelles on s'intéresse encore ! Puis, quelques refrains et le goûter traditionnel terminent agréablement ces journées.



Marcel Nicoud, notre ancien cantonnier et garde-champêtre.  
Photo prise lors de son dernier repas des "aînés"

Il y a aussi ce fil de laine qui, des unes aux autres, revient en couvertures et divers tricotés expédiés par delà les frontières allant de la région de l'Est à d'autres continents.

Il faut noter que chaque mois une réunion est consacrée à la "vie montante" à laquelle assistent nos amis de Villard. Nous sommes aidés par le Père Leblanc qui nous apporte, avec sa foi, sa gaieté et sa bonne humeur.

N'oublions pas la sortie annuelle avec nos amis de la Vallée Verte : journée d'évasion qui nous permet de connaître mieux notre beau pays, enrichissant ainsi nos souvenirs.

Si l'émission "La tête et les jambes" existait encore, nous n'y ferions, certes, pas bonne figure. Par contre, nous pourrions créer "La tête et le cœur" car l'une et l'autre débordent de jeunesse et de générosité.



Le groupe au cours d'une réunion.

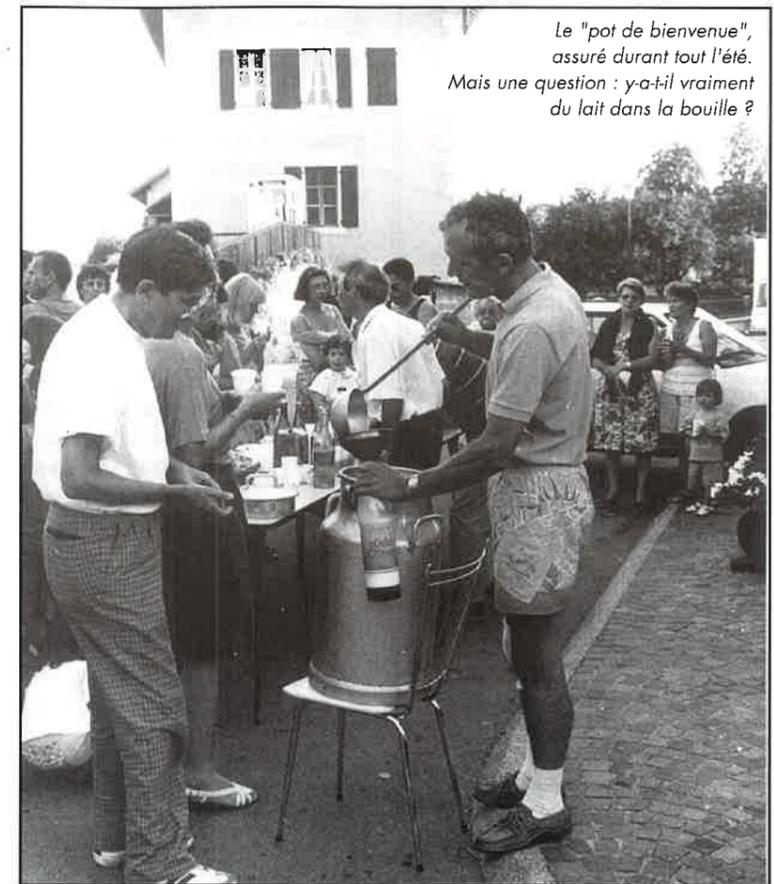
## Syndicat d'initiative de Bogève

Dès cet hiver, le Syndicat d'initiative va reprendre son travail, afin de tout mettre en œuvre, pour accueillir du mieux possible les touristes qui auront choisi notre village. Pour ce faire, l'organisation de cette association ne sera pas modifiée. C'est ainsi que dès le début des vacances scolaires de Noël, deux personnes, bénéficiant de Contrats Emploi-Solidarité, seront en place, dans notre arcade, pour renseigner, et aiguiller les hivernants. Grâce à la municipalité, ce partenariat, concernant l'embauche de jeunes à la recherche d'un premier emploi, ou d'adultes, sans travail depuis plus d'une année, a permis d'une part, de faire fonctionner notre structure, tout en offrant une activité à des bogévans qui en étaient privés. Ces personnes retrouvant leur statut auprès des ASSEDIC, dès la fin de leur mandat, elles ne peuvent être que satisfaites, de retrouver l'espace d'une saison, une place dans la frange active de notre population.

Mais, bien avant le début des saisons de vacances, le travail a déjà commencé, pour les responsables, qui centralisent et orientent, les demandes de logements, pour ces périodes. A ce sujet, il est important, si vous souhaitez profiter de cette structure, de prendre contact avec nous, et surtout de nous tenir informés de vos possibilités d'hébergement, en nous communiquant, par exemple, votre planning d'occupation. Sachez que de nombreuses familles arrivent dans notre village, parfois sans réservation. Il nous est alors facile de les diriger en fonction des disponibilités que nous connaissons.

Cette année encore, nous reprendrons l'excellente habitude d'offrir chaque lundi soir, en saison, un apéritif de bienvenue. Kir l'été, vin chaud l'hiver, nous tenons à ce sujet, à remercier les commerçants du village, qui nous aident à organiser ces rencontres de début de semaine. Sans eux, rien n'eût été possible.

Nous tenons également à signaler ici la parfaite osmose qui règne entre notre association et



Le "pot de bienvenue", assuré durant tout l'été.  
Mais une question : y-a-t-il vraiment du lait dans la bouillie ?

## La Bibliothèque

le Ski-Club de Bogève. Cette entente nous permet de nous associer pour bon nombre de manifestations et de montrer la voie à un regroupement de toutes les formes associatives de notre commune. Tous ensemble, nous sommes plus efficaces, plus performants, plus disponibles. En remerciant tous ceux, qui, de près ou de loin, collaborant à notre action, nous vous adressons nos plus vives amitiés, et vœux de réussite pour les saisons à venir.

Je m'occupe, maintenant depuis plusieurs années, de la bibliothèque. Ce qui me plaît le plus c'est de voir les enfants grandir. Ils commencent par lire des livres en carton et ils finissent avec des documentaires et des bandes dessinées. Ensuite, ils disparaissent pour aller à Boège. Là, c'est fini pour moi... Dommage !

Peu de jeunes ! Des adultes ? Peu. Quelques-uns viennent avec leurs enfants mais peu d'autres pour eux-mêmes. Pourtant, il y a des livres superbes ! et surtout des sujets inimaginables.

Venez donc tous les lundis de 16 h 15 à 18 h 15, sous la Mairie et quand le bibliobus s'annonce, pensez bien à ramener les livres empruntés pour qu'il y ait un meilleur roulement. Merci.

## L'orgue de l'église

Dans le cadre de la restauration de l'église, l'orgue, après vingt ans de service, a été révisé et il lui a été ajouté un pédalier de trente notes. Avec ce complément, il peut désormais satisfaire les organistes confirmés et être un instrument d'étude pour les débutants (avis aux amateurs !). Quelques musiciens en herbe sont d'ailleurs déjà sur "la touche" !

Composé de 5 jeux, c'est un orgue modeste mais très apprécié par des organistes de renom tels que André Isoir et Michaël Schneider, ce dernier ayant passé deux années de suite ses vacances à Bogève.

Destiné à la beauté des offices religieux, sa bénédiction a eu lieu au cours de la messe du 7 novembre dernier et nous espérons qu'il contribuera aussi à susciter une vie musicale dans notre commune. Un concert est d'ores et déjà prévu dans les premiers mois de 1994.

## La chorale paroissiale

Depuis environ une quinzaine d'années, les chorales de Bogève et de Villard se sont regroupées et comptent actuellement une trentaine de choristes qui se réunissent chaque mardi soir pour une répétition, tout à tour à Bogève et Villard.

Chaque dimanche, les choristes animent la messe dans leur paroisse respective, mais aux jours de fête (Noël, Pâques, fêtes patronales...), ils se regroupent pour chanter en polyphonies (4 voix) avec l'accompagnement de l'orgue souvent tenu par nos jeunes organistes.

Au répertoire religieux s'ajoutent également des chansons folkloriques et des airs d'autrefois. Une chorale est toujours à la recherche de nouveaux membres. Venez nous rejoindre. Vous serez les bienvenus.

## Ski-Club de Bogève

Si la neige daigne revenir...

Le Ski-Club de Bogève est probablement l'une des associations les plus actives de notre commune. Par le biais d'animations variées, telles que la Vogue, ou encore le traditionnel concours de belote de février, le Ski-Club contribue de très près, à la vie de notre village.

Cette année encore, une trentaine d'enfants environ, seront répartis en cinq groupes de travail. Patrick Chevally et Stéphane Grillet gèreront l'entraînement des deux groupes les plus avancés, alors que les plus jeunes, de 4 à 8 ans, répartis en trois groupes, seront pris en charge par deux moniteurs de l'ESF.

Un bon apprentissage de base, sera ainsi dispensé, afin de permettre aux plus jeunes, de

blèmes sont venus contrarier le bon déroulement des saisons. Transports, budgets, furent les principales conséquences de cette orientation obligée. Grâce à la municipalité, et grâce à ses nombreuses animations, le Ski-Club peut vivre chichement, sans faire de folies, mais il peut vivre. Le retour tant attendu de la neige, permettra de reprendre un fonctionnement plus régulier, sur les pistes de la station, et les résultats suivront immanquablement. Nous essayerons, durant la saison à venir, de vous tenir informés, le plus complètement possible, de nos sorties, et des performances de nos jeunes skieurs, sur les pentes des stations de Haute-Savoie.

En remerciant à l'avance, les parents et amis, qui nous aideront, lors de nos déplacements, ou



Les membres du Ski-Club, prêts pour une nouvelle saison.

rejoindre les groupes compétition. Hélas, ces dernières années, le manque de neige a considérablement modifié les données du travail accompli au Ski-Club. En effet, les déplacements furent nombreux, afin de rejoindre les stations bénéficiant d'un enneigement suffisant, pour permettre un bon suivi de l'entraînement. De ce fait, bon nombre de petits pro-

lors de nos animations, sachez que nous ferons tout, cette année encore, pour que l'hiver se déroule dans la plus parfaite harmonie. D'ores et déjà, le Ski-Club de Bogève, transmet à toutes et à tous, ses plus sincères salutations sportives.

## La coopérative laitière

Beaucoup de changements ont ponctué la vie de notre coopérative laitière depuis l'article nous concernant dans le dernier bulletin municipal paru il y a trois ans. Les sociétaires, soucieux de sauvegarder l'activité dans leur atelier ont décidé de vendre leur production à M. Métral, artisan fromager à Boège et vivement intéressé par notre site. Ce nouveau pari en l'avenir a nécessité des investissements importants en mécanisation pour la fabrication du reblochon et en aménagement des caves d'affinage afin d'être aux normes sanitaires européennes en vigueur. Coût de ces travaux : 850 000 F. financés par un emprunt de 500 000 F. auprès

du Crédit Agricole de la Haute-Savoie remboursable en 12 ans. Nous avons obtenu deux subventions :

- une aide de l'Etat plafonnée à 10 % des travaux soit 85 000 F.
- une aide du Conseil Général au taux de 25 % des travaux soit 220 000 F.

Les sociétaires ont dû mettre la main au porte-monnaie en acceptant une augmentation de la retenue qui passe de 10 à 15 centimes par kg de lait.

En ce qui concerne les bâtiments, il nous reste une façade à réfectionner. Cela est prévu au printemps prochain.

Cette modernisation et ces équipements offrent à notre ache-

teur un outil de travail adapté à notre litrage et plusieurs postes de travail ont été créés dans notre atelier et sont occupés par des jeunes dynamiques et courageux.

La "fruitière" demeure une activité présente et bien vivante au sein de notre communauté puisque 19 producteurs ont livré 1.380.000 kg de lait en 1992.

Certes, tout n'est pas définitivement réglé. Quel devenir aura notre agriculture bogévane ? Quelles solutions apporter aux nuisances de la porcherie ? Nous réfléchissons toujours au refroidissement du sérum qui permettrait de supprimer les porcs. Une réalité paraît incontournable. Des ateliers comme le nôtre doivent subsister dans ce département afin de maintenir l'héritage légué par nos prédécesseurs et sauvegarder la concurrence. Les agriculteurs doivent en être conscients car personne ne peut affirmer que la situation serait forcément meilleure s'il n'y avait plus qu'un ou deux acheteurs de lait en Haute-Savoie.

Les quotas sont toujours une contrainte et il ne faut pas oublier l'année 1991-1992 qui avait entraîné des pénalités pour les producteurs en dépassement (148.000 F. pour notre coopérative).

L'augmentation constante du prix du lait depuis deux ans confirme que l'avenir est jouable et que Bogève gardera des paysans motivés et fiers de la réussite collective de leur fruitière.



Une vue sur les caves nouvellement aménagées.  
A la vue de cette photo, on se demande qui a le plus d'avance au travail; le Président ou le fromager?  
Il n'y a qu'à voir combien chacun manipule de reblochons à la fois.

## La caisse locale Groupama Rhône-Alpes

Notre caisse locale d'assurance GROUPAMA a vu le jour à Bogève il y a plus de 60 ans.

La spécificité des produits et le nombre croissant des adhérents a entraîné l'ouverture d'un bureau cantonal situé à Boège. Nous nous efforçons d'apporter le meilleur service au meilleur coût. Le bilan de l'année qui vient de se terminer peut être dressé avec sérénité et nous tenons à remercier ici nos adhérents pour leur confiance.

## Le G.V.A.

En 1990, sur proposition de la conseillère du secteur, Edith Morel, un petit groupe d'agricultrices s'est réuni pour réfléchir sur les conditions de vie professionnelle et familiale. Le GVA était ainsi constitué. Que veut dire ce sigle barbare ?

Tout simplement ; Groupement de Vulgarisation Agricole.

A qui s'adresse-t-il ? Que peuvent bien faire des femmes qui se réunissent une après-midi entière ?

A l'origine le GVA s'adressait aux femmes d'agriculteurs et aux rurales uniquement, leur permettant d'approfondir leurs connaissances, ce qu'elles n'avaient pu faire sur les bancs de l'école, elles le faisaient sur les bancs des réunions. Mais bien vite, faute de structures, les messieurs sont venus nous rejoindre et notre groupement est devenu

mixte. Travailler ensemble est efficace et enrichissant. La collaboration est bénéfique.

Le GVA est la formule la plus économique et la plus formatrice pour les agriculteurs et les ruraux des 8 communes de notre vallée. Au fil des années nous continuons à faire une large place aux agriculteurs par des réunions appropriées (alimentation des bovins, propreté de la traite, détection des maladies, entretien des prairies), sans pour cela oublier les ruraux (stages couture, tourisme avec dépliant, homéopathie, alcool, sida, fleurissement). L'action du GVA et sa structure souple, l'éventail des sujets abordés nous permettent d'avoir une influence sur l'environnement et une ouverture sur notre vallée.

Grâce au petit noyau qui a servi de locomotive au début, sans ménager son temps et ses efforts, nous pouvons dire que cela valait la peine de tenter l'aventure, les wagons étaient parfois durs à tirer, mais ils sont restés accrochés. Et le GVA a gagné son pari. Nous considérons que la Vallée Verte est comme une grande famille où chaque adhérent doit se sentir à l'aise quelque soit son âge ou ses idées. Notre groupement est ouvert à tous, agriculteurs, ruraux, jeunes et moins jeunes. Nous avons besoin de tous. En 1993 le travail de nos anciens n'a plus la place qu'il mérite et c'est dommage. Et nos jeunes nous sont précieux. Ils sont l'avenir de notre vallée, le sang nouveau qui nous pousse à avancer et à ne pas nous endormir.

Pour la saison 93-94, nous envisageons d'organiser pour la partie agricole, avec la mise à disposition d'un technicien agricole de la chambre d'agriculture, en liaison avec Edith Morel, animatrice du GVA, une session de réflexion sur l'avenir de l'agriculture en Vallée Verte ainsi que des journées avec un vétérinaire.

Dans la partie commune :

- des stages couture de 6 séances, un à l'automne, l'autre au printemps,
- deux journées sur le thème aménagement et fleurissement des abords de fermes et de maisons,
- plusieurs journées sur la santé avec le Docteur Daubier,
- une journée avec un notaire de Thonon sur les successions fera suite à l'an dernier.

Et sans oublier notre traditionnel voyage d'été du mois d'août qui nous a permis de découvrir les départements voisins (l'Ain, les Monts du Lyonnais, le Jura) tout comme nos pays frontaliers (la Suisse avec le Valais, l'Italie). Et depuis 3 ans, nous apprenons à découvrir notre propre département (la vallée d'Abondance, le pays de Gavot et cette année la vallée de Thônes.

Venez nous rejoindre nombreux (chaque réunion est affichée). Vous ne serez pas déçus. Vous trouverez à l'intérieur de notre groupe un peu de chaleur humaine. Vous pourrez laisser vos problèmes devant la porte et repartir chez vous avec le moral gonflé à bloc.

## La Brassette

Cela se sait maintenant dans le département, au mois d'août à Bogève, est organisée une grande fête sportive : c'est "LA BRASSETTE", une course pédestre qui réunit toujours plus de concurrents. Quelques chiffres pour en faire une brève description :

- 5 : c'était déjà la 5<sup>ème</sup> Brassette,
  - 3 : le nombre de courses,
  - 14,5 : les kilomètres de la grande course,
  - 143 : les participants adultes,
  - 75 : les coureurs enfants,
  - plusieurs dizaines : les lots généreusement offerts par nos sponsors et commerçants de Bogève et de la Vallée,
  - une centaine : les bénévoles nécessaires pour mener à bien le déroulement de cette manifestation,
  - plusieurs centaines : le nombre de tee-shirts et dépliants distribués par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie d'Annecy.
- Sans évoquer en détail les résultats de cette course, nous pouvons citer le vainqueur de la grande course, un enfant de la Vallée, Bruno MEYNENT. Tandis que, dans la catégorie féminine, c'est l'italo-australienne Maria-Louisa Giovanini qui l'emporta. Nous notons aussi le très bon comportement de nombreux bogévans adultes et enfants.

Un climat très convivial accompagna la remise des prix présidée, comme il se doit, par notre maire qui confirma le soutien du Conseil Municipal à cette épreuve. M. Moulin, directeur de la C.P.A.M. d'Annecy, était aussi présent ainsi que quelques-uns de nos sponsors.

Cette manifestation, grâce à ses organisateurs habituels et au dévouement des fidèles et nombreux bénévoles, fut une grande réussite. Les concurrents quittèrent Bogève pleinement satisfaits.

L'Association des Parents d'Elèves de Bogève, "LA MONTAGNE", qui gère cette manifestation, en retrouve un bénéfice significatif de 4000 F. Les enfants de notre école profitent entièrement de cette somme pour leurs diverses activités scolaires.

Enfin, un dernier chiffre : 6 comme 6<sup>ème</sup> BRASSETTE car "LA MONTAGNE" est déjà en route pour LA BRASSETTE 1994.

## La cantine scolaire

La cantine fonctionne tout au long de l'année scolaire. Depuis le 15 juin 1992, les repas sont fournis par le service "cuisine" de l'Hôpital de LA TOUR (facturés cette année au prix de 13 F.). Le transport est assuré par Odile Bovet.

Il faut remercier la commune qui a financé l'achat de matériel spécifique très important afin d'assurer le transport des repas dans des conditions d'hygiène et de conformité indispensables à la santé des enfants. Ce matériel s'élève à un prix de 33 200 F.

Au cours de la saison 92-93, 3 192 repas ont été servis sur 138 jours, soit une moyenne de 25 enfants par jour.

Les enfants sont pris en charge de 11 h 30 à 13 h 20 sous la surveillance de mesdames Geneviève Bovet (employée communale) et de Odile Bovet qui assurent le trajet jusqu'à la salle de la cantine de "La Stéphanoise" et le service des repas.

En conclusion, il faut souligner que le service de la cantine scolaire est indispensable pour certains parents et nous sommes toujours disponibles, en cas de besoin, pour dépanner les familles et accueillir les enfants.



Le groupe au cours d'une réunion.



## "La Stéphanoise"

Le 29 avril 1925 était constitué une association nommée désignée : "La Stéphanoise", conformément à la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et qui avait pour but le développement intellectuel et moral des membres.

A cet effet, le 20 décembre 1932 les membres de l'association "La Stéphanoise" réunis en assemblée générale ont approuvé l'acquisition d'un terrain et la construction d'un patronage devant servir aux réunions de la dite association ainsi qu'aux représentations théâtrales.

Ainsi, la réalisation d'un emprunt a financé une partie du projet, pendant que le reste a été largement pris en charge par la plupart des Bogévans de l'époque sous forme de dons et d'aide bénévole. Ce bâtiment reste aujourd'hui le point d'attache des jeunes et des moins jeunes qui constituent l'association actuelle et dont la principale motivation reste la vie associative et l'activité théâtre.

A cet effet des aménagements, des améliorations ont été effectués au fil des ans grâce aux représentations théâtrales et à l'aide bénévole de chacun des membres afin que ce bâtiment puisse aussi servir de "salle polyvalente" jusqu'alors manquante dans notre commune. Désormais la salle est donc utilisable par toutes les associations pour leur manifestation respective moyennant une location.

C'est pourquoi, respectueux de l'héritage laissé par nos aînés, convaincus de l'apport positif de notre association dans les relations humaines, désireux d'en perpétuer l'existence et fidèles à notre volonté de faire église ensemble, les membres du Conseil d'Administration de "La Stéphanoise" ont répondu favorablement à la demande de la Commune de Bogève et lui ont cédé leur salle à titre gracieux pour qu'elle serve de base à l'édification d'une salle des fêtes communale moyennant la signature d'une convention.

Ainsi cette nouvelle salle qui continuera à porter le nom de "La Stéphanoise" inscrit en bonne place, sera également adaptée à l'activité théâtre et pourra donc

recevoir, dans des conditions optimum, un public toujours plus nombreux. Un comité paritaire de gestion incluant des membres du conseil municipal et des membres de "La Stéphanoise" en assurera le bon fonctionnement depuis la surveillance des travaux, jusqu'à la gestion de calendrier.

Un local sous la scène sera mis à la disposition de "La Stéphanoise", lui permettant ainsi d'y entreposer son matériel et d'y organiser les réunions nécessaires à son fonctionnement.

Enfin, "La Stéphanoise" sera à même de satisfaire son public puisqu'elle aura la priorité pour le choix de 6 dates de représentations qui devront être arrêtées le 15 novembre de chaque année. Voici donc donné un bref résumé de cette convention. Mais ce qu'il nous semble le plus important de rappeler, c'est de cette somme d'efforts individuels qui a construit la solidarité collective, que nous voulons faire preuve par cette brillante démonstration.

Si nous disons brillante, c'est que nous sommes sûrs qu'une telle volonté, de part et d'autre, de construire quelque chose ensemble ne peut qu'être couronnée de succès et servir d'exemple.

Le Comité de "La Stéphanoise"



## ANIMATIONS DANS LA VALLÉE VERTE

### Le cinéma de Villard

C'est en novembre 1992 que la salle de cinéma de la chorale a réouvert ses portes après 18 ans d'interruption.

Devant la bonne fréquentation observée après quelques mois d'ouverture et considérant qu'un cinéma en milieu rural faisait partie intégrante d'une politique d'animation culturelle et touristique, le conseil municipal a réalisé des investissements de confort et de sécurité afin que tous les habitants de la vallée continuent de venir nombreux.

La Société "La Trace" assure la diffusion des films qui a lieu, en général :

- chaque mercredi et chaque vendredi à 17 h 30 et 20 h 30.

## La Foulée Verte



Le Syndicat d'Initiative de la Vallée Verte peut être fier et content : cet essai a été une réussite !

Cette première course, moitié VTT moitié course à pied, se voulait la manifestation d'une action mettant en mouvement les huit communes de notre Vallée.

Le parcours permettait de traverser les 8 villages : partant de Saxel en

VTT, le relais se faisait à Habère-Poche après être passé à Burdignin et Habère-Lullin. Puis les coureurs pédestres partaient vers Boège, via Torchebise, Les Crys, Les Noyers, Villard, Bogève et Saint-André.

Un public nombreux est venu applaudir les coureurs dans chaque village, plus particulièrement à Habère-Poche pour le relais et surtout à Boège, pour l'arrivée. Plus de 100 concurrents pour la première édition de cette course, malgré le mauvais temps, constitue un signe prometteur pour les prochaines années... Autre encouragement : tous les participants ont apprécié cette course, la qualité du parcours qui permet de découvrir cette belle vallée sous des angles peu connus, la qualité de l'organisation et le caractère populaire de cette manifestation.

Un excellent repas réunissant plus de 120 convives précédait la remise des prix à l'issue de laquelle, chaque concurrent est reparti content avec coupes et lots selon les performances, en disant : "A l'année prochaine !".

L'organisation de cette course a mobilisé au moins 80 personnes sur l'ensemble de la vallée (traçage du parcours, contrôleurs, ravi

taillement, animation, signaleurs, repas, chronométrage, secrétariat, etc.) et de nombreux commerçants l'ont soutenu par leurs dons ou leurs encarts publicitaires. Chaque commune a offert des coupes et le SIVOM proposait une super coupe.

Félicitations aux meilleurs temps : 1 h 52 pour le premier qui a couvert seul les 13 km de VTT et les 15 km de course à pied.

Félicitations au Syndicat d'Initiative de la Vallée Verte qui a organisé cette magnifique course, en souhaitant que le soleil soit de la partie l'année prochaine.

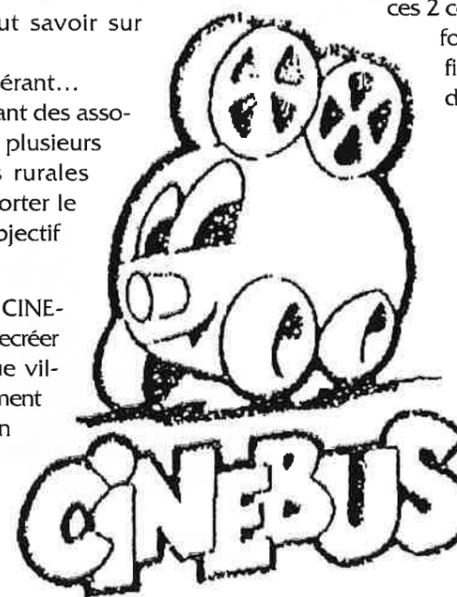


## Cinéma itinérant des pays de Savoie

Ce qu'il faut savoir sur CINEBUS...

Cinéma itinérant... En regroupant des associations de plusieurs communes rurales pour y apporter le cinéma, l'objectif

premier de CINEBUS est de recréer dans chaque village un moment de fête, un lieu de retrouvailles dans l'atmosphère chaleureuse des veillées d'antan.



Si le cinéma peut aujourd'hui remplir ce rôle, c'est grâce à une recherche de programmes aux qualités artistiques reconnues, de films actuels ou du répertoire qui nous ravissent d'histoires surprenantes et nous donnent le désir de partager ces instants magiques.

... des pays de Savoie...

L'association est organisée en deux circuits itinérants regroupant vingt-six communes rurales des départements de Savoie et Haute-Savoie.

Les représentants de chaque association locale gèrent et administrent *bénévolement* CINEBUS : de la politique financière aux choix des films, en passant par l'organisation technique, l'information locale et l'accueil du public. Cette gestion commune permet en particulier d'élargir l'action de CINEBUS vers les plus petites communes du milieu rural (de 350 à 3700 habitants).

Le succès de CINEBUS (260 000 entrées en dix ans) confirme s'il en est besoin sa vocation d'allier à la fois culture, divertissement et convivialité.

Relayé dans la Vallée Verte par le Comité de Foire de Boège et le Foyer Rural d'Habère-Lullin, CINEBUS assure chaque quinzaine une projection en alternance sur

ces 2 communes et une fois par mois un film en direction des enfants.

## De retour du Québec La chorale de la Vallée Verte

Après de longs mois de préparatifs et d'épargne, la Chorale de la Vallée Verte a réalisé un vieux rêve : franchir l'Atlantique pour rejoindre nos cousins du Québec !

Le 15 août vers 3 h du matin, cette belle aventure commençait pour les 50 choristes et accompagnateurs : autocar jusqu'à Paris, puis 8 h de vol et nous arrivions à Montréal où nous étions attendus par nos amis du Chœur des Voix de l'Île, que nous avions accueillis au début de l'été 1992 dans notre Vallée et qui avaient donné un concert mémorable dans la salle polyvalente d'Habère-Poche.

A partir de cet instant magique de nos retrouvailles, chacun de nous a eu le sentiment d'avoir vécu et voyagé comme sur un nuage, un nuage qui a pour nom l'AMITIÉ. Reçus 9 jours sur 15 dans les familles de trois chorales (Les Voix de l'Île de Montréal, Le Chœur du Rocher de Grand'Mère et l'Escaouette d'Asbestos), nous avons pu tisser des liens solides et nous sommes convaincus qu'ils

seront durables tellement tous ces moments intenses vécus ensemble ne peuvent rester sans lendemain !

D'ailleurs les échanges de lettres, de photos, les coups de téléphone sont depuis notre retour des signes concrets de la vitalité de cette amitié ! Nous ne rêvons que d'une chose : y retourner ! et c'est un projet que nous comptons bien mettre sur pied dans les années à venir.

Mais, plus proche de nous, nous aurons la joie de revoir quelques-uns de nos amis des Voix de l'Île : en effet, ils seront une quinzaine à venir passer dans nos montagnes enneigées une semaine de ski en février 1994... Ces échanges pourraient tout à fait déboucher sur la mise en place, si ce n'est d'un jumelage, du moins d'un pacte d'amitié entre notre Vallée et un coin de cette belle Province... affaire à suivre ! Ainsi les 15 jours de voyage se sont déroulés dans des conditions exceptionnelles à tous points de vue : l'accueil des Québécois, la parfaite entente au sein de notre groupe, un temps magnifique constamment (seulement quelques heures de pluie !), le succès à nos trois concerts de Pointe-aux-Trembles à Montréal,

Grand'Mère et Asbestos, avec un public extraordinairement chaleureux montrant par ses applaudissements qu'il aimait notre programme fait exclusivement de chansons françaises.

Une réussite aussi grâce à la beauté des paysages, des sites et des villes visités : Montréal, Québec, le Lac St-Jean, St-Joseph de la Rive, Asbestos, Grand'Mère et son village d'Emilie, le village fantôme de Val Jalbert, le zoo de St-Félicien, le village indien des Hurons, les chutes Montmorency, l'Île d'Orléans, la plus grande mine d'amiante à ciel ouvert au monde à Asbestos, la chaîne des Appalaches, la traversée du village dénommé St-François-de-Sales, le repas pris dans une cabane à sucre (où nous avons rencontré un groupe de St-Cergues !), la croisière dans la Baie Ste-Catherine où nous avons pu voir des baleines, la traversée du Charlevois... nous n'en finirions pas d'énumérer tant ce que nous avons vu tout au long des 3500 km parcourus était beau et intéressant, grandiose et quelquefois saisissant !

Enchantés également de ce voyage grâce aux différentes réceptions officielles qui nous étaient réservées.

A chaque fois, échanges de présents et de souvenirs, signature des Livres d'Or, remise de médaille d'honneur, collation, etc. Nous avons emmené des pin's de la Vallée Verte ainsi que des publicités sur notre Vallée réunies dans la pochette du Syndicat d'Initiative (préparées par Lulu). Là encore nous avons pu apprécier le sens inné de l'accueil des Québécois : toujours dans la simplicité et l'amitié mais très bien organisé.

Nous demeurons émerveillés par le succès connu lors de nos trois concerts officiels mais nous avons bien sûr beaucoup chanté à d'autres occasions pour une ou deux personnes ou pour 250 comme ce fut le cas à Chicoutimi lors d'un concert improvisé un soir sur le port... une bonne heure de chant avec un public debout extraordinairement sympathique (dans lequel nous avons rencontré une personne qui connaissait bien la Vallée Verte !); nous avons aussi donné deux concerts improvisés dans la ville de Québec, en plein air, vers 10 h le soir ! Nous voulions faire partager notre joie de chanter et ça a merveilleusement marché !

Nous avons la chance d'avoir vécu de tels moments... jamais nous ne pourrions oublier ! la devise du Québec est devenue la nôtre : "Je me souviens !"...

## Musique et danse en Vallée Verte

Bonjour ! Je me présente : je m'appelle "Ecole de Musique et de Danse de la Vallée Verte". Un titre bien long, me direz-vous, mais qui me va si bien !

Je tiens, en effet, à mon look intercommunal (ne serait-ce que pour les subventions !) qui m'a permis de grossir... en effectifs bien sûr ! 240 élèves, vous rendez-vous compte ?

C'est vrai que la création du cours de danse m'a beaucoup aidée. J'enseigne, cette année, à moi toute seule, 12 disciplines : piano, orgue, trompette, clarinette, saxo, flûte à bec, flûte traversière, batterie, ORFF, violon et solfège. De quoi m'occuper tous les soirs de la semaine !

J'ai des gens sympas qui travaillent avec moi. Rémunérés, bien sûr, ce sont des pros ! Je n'ai pas à me plaindre, l'ambiance est bonne, et j'ai plein d'idées dans la tête. Tenez, cette année, j'ai décidé de créer un petit orchestre. Ah, bien sûr, ce n'est pas celui des Pays de Savoie ! Mais, avec un peu de bonne volonté, je pense qu'on arrivera bientôt à jouer ensemble et à intéresser les amateurs qui voudraient se joindre à nous.

En plus de mes activités traditionnelles, je fais quelques extras. Cette année, par exemple, mes professeurs se sont produits en concert à Boège. Ils ont eu, je pense, un succès mérité. Et puis, il y a eu, fin juin, le gala de danse à Saint-André.

A ce propos, avez-vous vu la nouvelle installation de la salle de danse au gymnase ? Très beau et très utile ! On peut se voir de tous les côtés grâce aux miroirs installés par le SIVOM. Histoire de corriger... aussi les défauts !

Et si vous n'en savez pas assez sur moi, venez donc me trouver ou téléphonez-moi ! (50 39 07 98).

## Un événement pour toute la Poste

Avec la mise en place de la nouvelle comptabilité informatique conforme à celle des entreprises. 14 000 bureaux de Poste sont désormais informatisés.

Pour votre épargne, vos placements, vos comptes, la Poste vous offre tous les services d'une banque... à Bogève !

Faire confiance à la Poste, confier la gestion de vos comptes à la Poste, c'est assurer l'avenir du bureau de Bogève, votre bureau. La Poste étant informatisée, vous bénéficiez donc des mêmes services qu'à la ville. Vous pouvez travailler sur vos comptes en temps réel.

Un bureau de Poste doit être rentable.

Il est donc très important pour un petit bureau de poste d'avoir le maximum d'opérations postales ou financières.

Deux points très importants :  
- la domiciliation d'un salaire ou d'une retraite sur un COMPTE CHEQUE POSTAL, ou sur un LIVRET DE CAISSE D'ÉPARGNE de la POSTE,

- la vente de timbres.  
Depuis 2 ans, la Poste offre à sa clientèle des produits financiers à des taux garantis : EVOLYS, TOP 6, AUTHENTIC.

Sans oublier les produits postaux : CHRONOPOST J + 1, le paquet-poste COLISSIMO J + 2, DISTINGO : le Prêt à Poster.

Alors, n'hésitez plus, faites confiance à LA POSTE DE BOGEVE !



L'écho de notre vallée lors de son voyage au Canada.

## Le centre de secours de Boège

Effectifs à ce jour :  
2 capitaines médecins, 1 lieutenant, 1 adjudant, 3 sergents, 5 caporaux et 13 sapeurs.

### Bilan année 1991

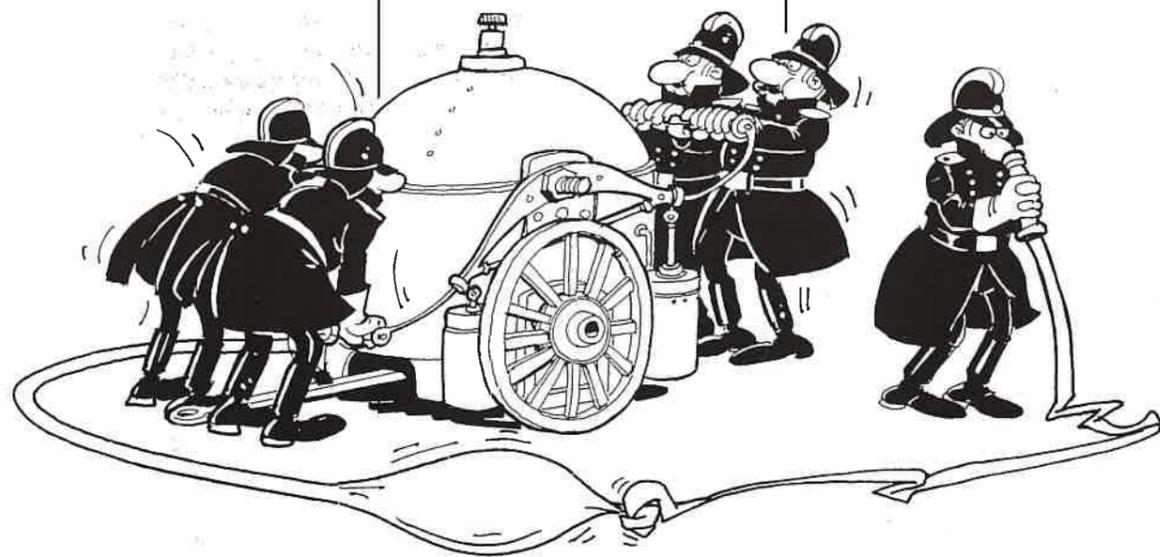
Le centre a dû répondre à 205 appels qui se décomptent en 5 chapitres : 36 incendies, 30 secours routiers, 92 transports de personnes malades ou blessées, 26 opérations diverses, 21 opérations à caractère privé et 5 fois en dehors du canton.

Pour la commune : 1 intervention en incendie, 8 personnes blessées ou malades, 2 secours routiers, 2 opérations diverses et 1 opération privée, soit un total de 14.

### Bilan année 1992

Le centre a répondu à 186 interventions qui se décomptent comme suit : 32 incendies, 98 secours à victimes, 21 opérations diverses, 2 sans intervention, 22 secours routiers, 1 feu de voiture, 10 opérations privées, 2 renforts en dehors du canton.

Pour la commune : 3 incendies, 8 secours à victimes, 1 opération diverse, 1 opération privée, 2 secours routiers, 1 feu de voiture, soit un total de 16.



Une vue sur un imposant équipement.



## Musée français de la 2 CV



En novembre 1990, une association a été créée à Bogève : "MUSEE FRANÇAIS DE LA 2 CV". Plusieurs collections de 2 CV ont été rassemblées (miniatures, cartes postales, films...) et des restaurations de vieilles 2 CV entreprises (2 CV 1953, 2 CV 1957, 2 CV 1958, 2 CV 1960, 2 CV 1964... 9 en tout).

Le projet n'ayant pu aboutir sur Bogève ni dans les communes voisines, rien n'a encore été mis en place.

Nous avons tout de même exposé en mai 1993 avec l'aide du "2 CV CLUB DE BOURGOGNE" lors de la 1<sup>ère</sup> rencontre nationale de 2 CV.

Nous continuons à rassembler le maximum de documents, d'informations ou autres dans l'espoir de voir naître un jour ce musée. P.S. : "LE CLUB DES FONDUS DE LA 2 CV", autre association, a lui déménagé à Saint-Paul-en-Chablais.

## Un peu d'histoire sur Bogève

D'après le répertoire toponymique des graphies anciennes :  
- en 1153 BOGEVE s'écrivait BOGEVA

- en 1274 BOGEVE s'écrivait BOUGEVA

- en 1275 BOGEVE s'écrivait BOGEVA

- en 1344 BOGEVE s'écrivait BOGEVA.

Recensements :

- 1481 : 50 feux (familles),

- 1561 : 62 feux (familles),

- 1858 : 702 habitants,

- 1890 : 756 habitants.

En 1792, on créa le canton de Viuz-en-Sallaz auquel la vallée de Boège fut rattachée.

En 1815, la Restauration Sarde créa alors le mandement de Saint-Jeoire dont la même vallée fit, jusqu'en 1861, partie.

Après l'Annexion de 1860 (le 21 décembre 1860), parut un décret impérial sur l'organisation du département de la Haute-Savoie en exécution duquel la vallée de Boège fut érigée en canton, détachée du Faucigny et rattachée au Chablais (1861). Pour la première fois de son histoire, Bogève est séparé de Viuz ; les bogévans accueillent très mal cette décision.

Au cours de la séance du 9 mars 1875, M. le Maire fait connaître au Conseil Municipal que, par testament en date du 14 décembre 1873, M. Damien Pinget, avocat né à Bogève en 1799, décédé à Bonneville le 23 janvier 1874, a légué à la commune de Bogève la somme de 6000 F. due par les frères Delavoet de cette commune et dont les ressources seront employées à subvenir à l'extension de l'école des enfants des deux sexes.

Le 9 juillet 1876, le Conseil Municipal décide la construction de la maison d'école avec mairie et demande à M. Barbero fils, architecte à Thonon, de dresser les plans et devis pour cette construction. Le Conseil vote un emprunt de 12 000 F. Restait à trouver un emplacement et l'ac-

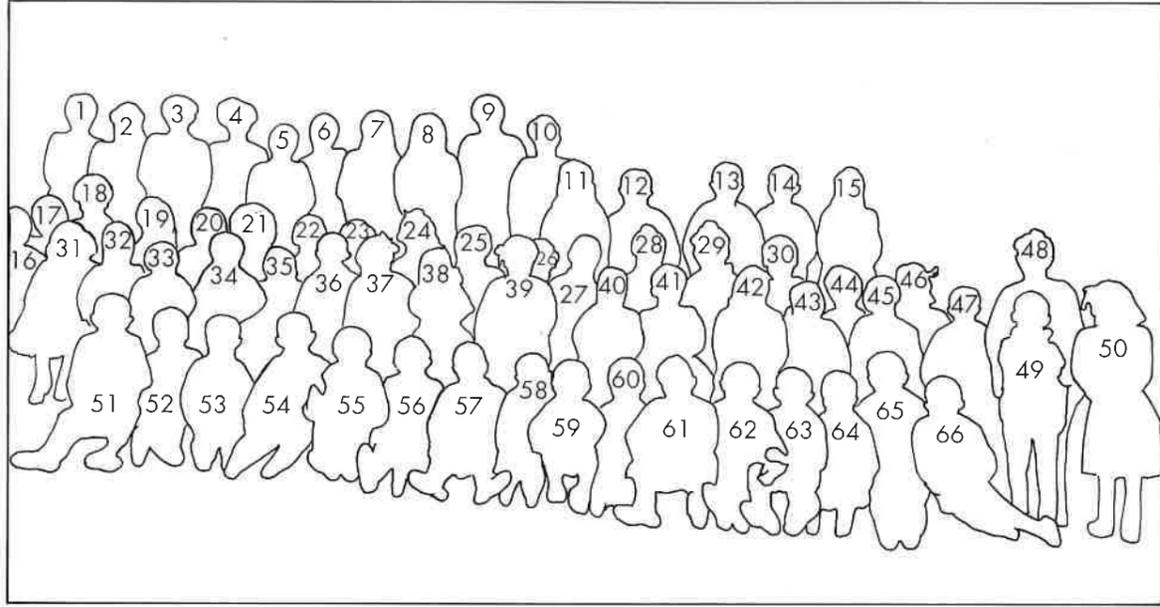
quéir. Les frères Louis et Joseph Delavoet consentent à vendre une pièce de terre leur appartenant dite "Pré des Martiandes" d'une contenance de 20 ares et 82 centiares située à 150 mètres environ de l'église, n° 2344 de la mappe.

Le 24 septembre, le Conseil Municipal autorise la commune à acquérir à l'amiable moyennant la somme de 1 672,25 F. le pré désigné.

1883, création d'une compagnie de sapeurs-pompiers. Achat de 2 pompes et 65 képis.

Le 28 février 1886, le Conseil Municipal décide la construction d'une école enfantine au chef-lieu. Les plans et devis sont dressés par M. Guy de Thonon. Montant : 18 000 F., subvention de 80 % sur 15 000 F.

Le 5 juin 1887, acquisition d'un terrain au lieu-dit "La Place" appartenant à M. Jules-Joseph Forel. Celui-ci est disposé à en consentir la vente au prix de 1 150 F.



- |                                 |                              |
|---------------------------------|------------------------------|
| 1) .....Joséphine Bel           | 34) .....Antonie Pinget      |
| 2) .....Marie-Louise Délavoet   | 35) .....Joséphine Chardon   |
| 3) .....Esther Janin            | 36) .....Léon Chardon        |
| 4) .....Célestine Tardy         | 37) .....Andréa Pinget       |
| 5) .....Germaine Pinget         | 38) .....Mille Froutigère    |
| 6) .....Adeline Forel           | 39) .....Olga Bovet          |
| 7) .....Clarisse Bouvier        | 40) .....Célestine Bouvier   |
| 8) .....Léa Bouvier             | 41) .....Joséphine Lévêque   |
| 9) .....Esther Chardon          | 42) .....Louise Forel        |
| 10) .....Marie Forel            | 43) .....Louise Dufourd      |
| 11) .....Anaïs Chardon          | 44) .....Germaine Bel        |
| 12) .....Aimé Dufourd           | 45) .....Fernande Délavoet   |
| 13) .....Robert Janin           | 46) .....Ilda Jorat          |
| 14) .....Serge Roset            | 47) .....Fernand Forel       |
| 15) .....Honorine Hudry         | 48) .....Léa Forel           |
| 16) Sœur Dufour de chez Bajolet | 49) .....Louis Forel         |
| 17) .....Yvonne Grillet         | 50) .....Julie Forel         |
| 18) .....Célestine Grillet      | 51) .....Marcel Baud-Grasset |
| 19) .....Julie Gavard           | 52) .....Louis Forel         |
| 20) .....Emma Bouvier           | 53) .....Marius Forel        |
| 21) .....Louise Tardy           | 54) .....Alphonse Romanince  |
| 22) .....Josephine Grillet      | 55) .....Célestin Bouvier    |
| 23) .....Olga Favre             | 56) .....Joseph Pinget       |
| 24) .....Maria Forel            | 57) .....inconnu             |
| 25) .....Adeline Jorat          | 58) .....Amable Grillet      |
| 26) .....Joséphine Bovet        | 59) .....Emile Bouvier       |
| 27) .....Elvina Redoux          | 60) .....Roch Pinget         |
| 28) .....Célestine Pinget       | 61) .....Marie Bouvier       |
| 29) .....Eugénie Pinget         | 62) .....Lucien Pinget       |
| 30) .....Julia Dufourd          | 63) .....Félicien Pinget     |
| 31) .....Thérèse Baud-Grasset   | 64) .....Edouard Chardon     |
| 32) .....Marguerite Gavard      | 65) .....Joseph Girard       |
| 33) .....Andréa Saillet         | 66) .....Arsène Saillet.     |

Il a été difficile de retrouver le nom de tous les figurants sur cette photo. Ainsi, le n° 57 n'a pas été identifié. Il y a eu parfois litige sur certains noms. Si vous avez des corrections à apporter ou si vous souhaitez acquérir cette photo, vous voudrez bien vous adresser au Secrétariat de la Mairie. Merci pour votre compréhension.

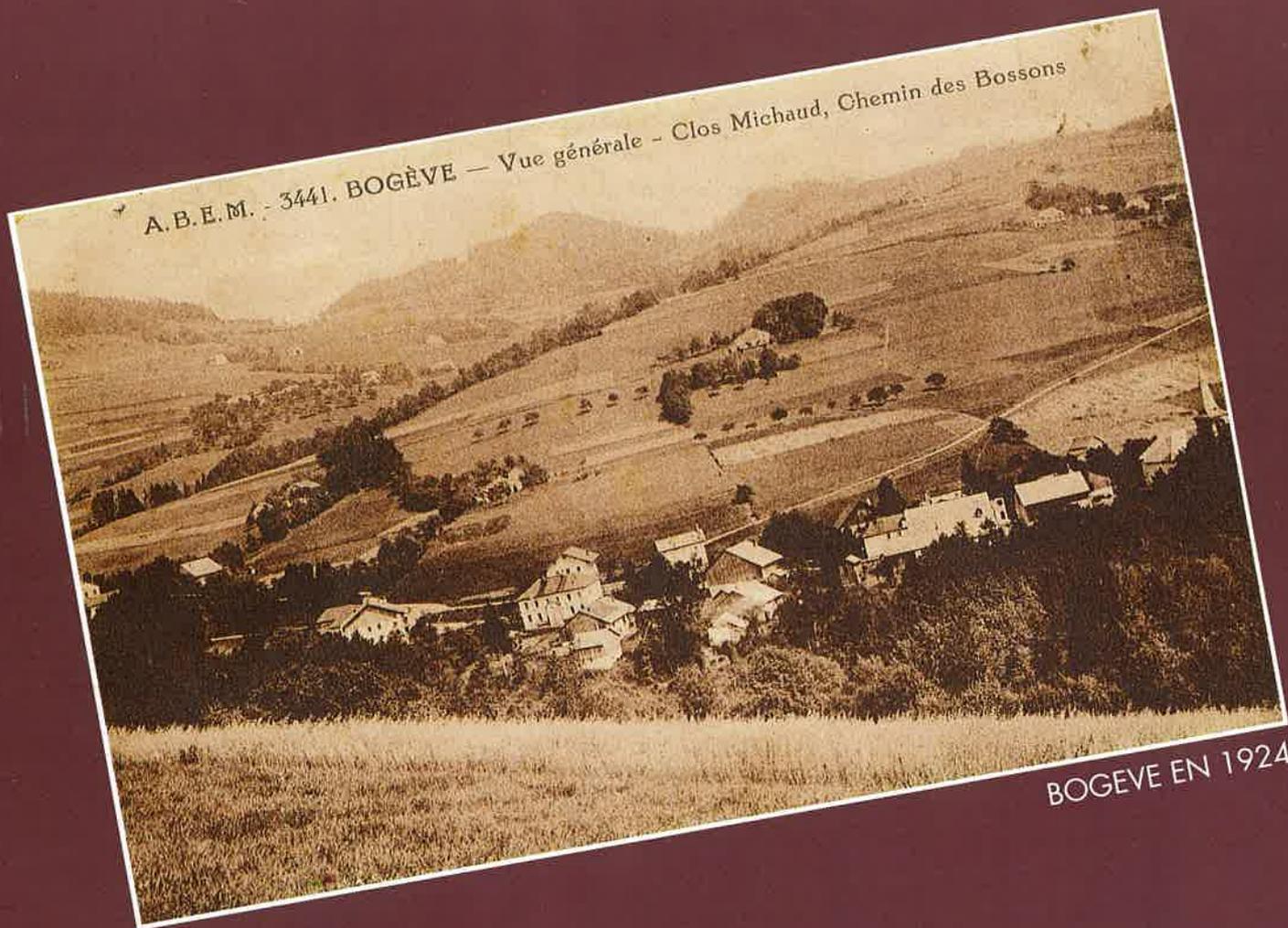
*Une photo des écoliers de Bogève, prise en 1910*

Le Maire et son Conseil Municipal remercient celles et ceux qui ont contribué à la conception du présent bulletin et vous présentent leurs vœux de Joyeux Noël et de Bonne Année 1994.

MISE EN PAGE - PHOTOCOMPOSITION - PHOTOGRAVURE - IMPRESSION - RELIURE - IMPRIMERIE LA TACHE D'ENCRE - ANNEMASSE - 50 92 10 55



A. B. E. M. - 3441. BOGÈVE — Vue générale - Clos Michaud, Chemin des Bossons



BOGEVE EN 1924

BOGEVE AUJOURD'HUI

